

## Ils ont dit

« **L'État de droit, qui doit être en permanence protégé et défendu**, a naturellement fait de nous ses avocats. Pour une raison évidente : nous sommes celles et ceux qui démontrons, chaque jour, par notre action, que son système raisonnable et juste est encore le meilleur des systèmes, puisqu'il permet à chacun d'être défendu », a affirmé Julie Couturier, bâtonnier du barreau de Paris (*Barreau de Paris, Rentrée, 25 nov. 2022*).

« **Femme, vie, liberté ! En Kurde** : Jin, Jiyan, Azadi ! Le courage, je dis bien le courage, de ces femmes nous oblige et nous renvoie à notre devoir d'humanité. Elles sont nos sœurs et la France leur refuge, leur terre d'asile, avec son cortège de droits. Force aux droits de toutes ces femmes de vivre libres », a énoncé Vincent Nioré, vice-bâtonnier du barreau de Paris (*Barreau de Paris, Rentrée, 25 nov. 2022*).

« **La vision libérale de l'avortement a gagné des partisans** dans l'opinion publique américaine » : en 2020, aux États-Unis, seuls 40 % d'entre eux s'y disaient favorables contre 50 % aujourd'hui, en France 81 % des personnes sondées par l'Ifop soutiennent le droit d'avorter librement (*Libération, 29 nov. 2022*).

« **Le tribunal de Nanterre craque de partout**. Voilà 12 ans qu'on alerte sur ses spécificités, qu'on pleure et qu'on ne nous écoute pas. Mon point de vue est le suivant : entre le faible et le fort, il faut faire appel au juge », a détaillé Dominique Marilhacy, présidente d'une association de magistrats nanterrois qui a saisi le Conseil d'État d'un recours pour excès de pouvoir ainsi que d'un référé, afin que « que soit suspendu en urgence le texte qui limite les créations de postes au sein du tribunal » (*Libération, 29 nov. 2022*).

## Nomination

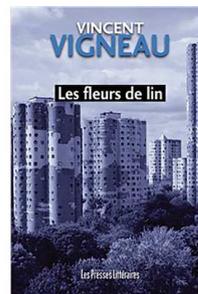
**Ludovic Friat** a été élu président de l'Union syndicale des magistrats (USM) au congrès annuel de l'USM le 19 novembre à Aix-en-Provence (*USM, 19 nov. 2022*).

1349

## Vincent Vigneau signe Les fleurs de lin

Nouveau président de la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation et fidèle auteur des éditions LexisNexis, Vincent Vigneau publie un premier roman. S'il s'amuse à y maltraiter le monde judiciaire, il montre que rien n'est « tout noir ni tout blanc », que les magistrats sont aussi capables d'autodérision et tient à rassurer : « les juges s'efforcent d'accomplir chaque jour le miracle de juger humainement des affaires simplement et terriblement humaines ».

« **D**ans la magistrature, plus tu montes dans la hiérarchie, moins t'as de pouvoir (...) et plus tu t'emmerdes » proclame Marie, jeune parquettière désabusée. Rarement à son bureau après 16h, son premier substitut est « aussi doué pour l'intrigue que médiocre en droit » ; un clerc d'huissier entretient une



liaison avec la femme de son patron ; la légiste collectionne amants et maîtresses mais sa vraie grande passion n'est ni le sexe ni la médecine, plutôt le whisky ; le commissaire se prend pour James Bond ; le SRP de Versailles ? Des « petits prétentieux » sans imagination. Quant à l'avocat, qui n'a « jamais pris la peine d'ouvrir un livre de droit ni un Code civil de sa vie », il consulte à l'hôtel du coin. Mais ce n'est pas tout ! Ni l'université, ni la Cour de cassation ne sont oubliées : un publiciste, enseignant raté de la faculté de Nanterre, se reconvertisse - non sans succès - dans une carrière criminelle et quai de l'Horloge, ce n'est guère plus glorieux puisque la Cour ne serait, selon l'un des personnages qui n'y a jamais mis les pieds, qu'un « club de vieux schnocks » gâteux se pavanant en robes rouges (l'auteur démontrera bien sûr qu'il n'en rien).

Installé à la présidence de la chambre commerciale, financière et économique de ladite Cour en septembre dernier, si l'ambition de Vincent Vigneau était d'y nouer de nouvelles amitiés, convenons qu'il pouvait mieux s'y prendre. Fort heureusement, tout ça n'est que pure fiction, matière à un premier roman sur fond noir mais haut en couleurs. Publié aux éditions Les presses littéraires, Les fleurs de lin n'est pas seulement un « polar ». C'est le témoignage souvent drôle de 30 ans de magistrature, le récit d'une maladie et de

superbes lignes issues d'une méditation sur le pardon, ce « don qui n'attend rien en retour ». L'intrigue de cette « sale affaire à Nanterre » met en scène l'inspecteur Levavasseur, un ex-CRS atteint d'un cancer de la prostate, sa « dette de malheur ». Inspiré du justiciable qui a le plus marqué l'auteur dans sa carrière, le personnage

est aussi le fruit de sa propre expérience. Car Vincent Vigneau est un survivant. Quand on lui annonce en 2019 un cancer metastasé et 2 ans maximum d'espérance de vie, il n'admet pas la sentence. « J'étais en colère, j'en voulais à tout le monde », confie-t-il. Alors sans jamais avoir songé à devenir romancier, une fois en rémission, il écrit « d'une traite », cette histoire tissée des réminiscences de son enfance, de sa carrière et de son propre cheminement vers l'apaisement, comme une catharsis. Tant mieux pour le juge Vigneau, en 2023, de nouveaux traitements existent ; tant pis pour le flic Levavasseur, c'est loin d'être le cas en 1993...

Ces fleurs de lin ont une fragrance d'années 90 sur fond de fin de règne mitterrandien ; on écoute The Clash sur des cassettes audio ; les dealers se font payer en francs ; les flics mettent sur écoute les cabines téléphoniques, quand ils ne s'occupent pas de vols d'autoradios ou « d'attendrir la viande » dans les locaux de garde à vue. Ça et là, le juriste trahit sa marque derrière le romancier, délivrant au lecteur quelques bases juridiques : la distinction siège/parquet, le « plumitif », les « dépens », la « transparence », l'ensemble relevé d'un zeste de procédure pénale. Le tout compose un bouquet tantôt léger, tantôt profond, parfois sombre, finalement lumineux.

FABRICE RAOULT